

Les 6èmes Assises du médecin homéopathe

Elles se sont tenues le 21 janvier à Paris.

Deux sujets principaux :

L'antibiorésistance : un problème de santé publique majeur. Sans démagogie, avec humilité, nous avons rappelé que l'homéopathie, judicieusement prescrite, est souvent capable de traiter les maladies infectieuses en alternative ou en complémentarité des autres traitements médicaux, auxquels elle ne s'oppose pas.

La convention médicale : autre sujet abordé, plus directement en phase avec notre exercice professionnel : la nouvelle nomenclature, véritable labyrinthe dont nos deux vice-présidentes, par ailleurs, membres du Conseil d'administration du SML, les Drs Bertin-Belot et Jeulin-Flamme, ont exploré les détours ! Les adhérents du SNMHF trouveront sur le site du syndicat le détail des cotations à utiliser pour optimiser les honoraires notamment en Secteur 1.

[L'antibiorésistance... C'est pas partout automatique !](#)

Président du Comité technique national des infections nosocomiales, président de l'Alliance mondiale contre la résistance aux antibiotiques, notre confrère Jean Carlet a dressé un panorama de la montée de l'antibiorésistance dans le monde. La situation est contrastée : utilisés avec parcimonie dans les pays scandinaves, les antibiotiques sont trop « automatiques » - pour paraphraser une célèbre campagne de communication des années 1990 – dans d'autres pays, particulièrement la France : des études portant sur la mortalité font état de 25 000 morts par an en Europe, et l'une d'entre elles estime que le nombre de 12 500 décès est atteint en France (2013). « La surconsommation est constatée dans les colonisations urinaires, infections respiratoires, angines, bronchites, sinusites et otites, gripes... Dans les angines, un strep test gratuit, qui dure dix minutes, n'est utilisé que par 30 % des généralistes », souligne le Dr Carlet.

Le coup de patte du SNMHF : le Dr Christine Bertin-Belot rappelle qu'en France, les médecins homéopathes sont exclus de la ROSP (Rémunération sur objectif de santé publique) car ils ne prescrivent pas suffisamment d'antibiotiques... ce qui prouverait leur manque d'exposition aux pathologies aiguës !

[La recherche sur les maladies infectieuses en homéopathie, de Hahnemann à EPI3](#)

Le Dr Dominique Jeulin-Flamme présente plusieurs résultats de recherches portant sur l'efficacité du traitement homéopathique. Elle rappelle d'abord la démarche de Hahnemann, le fondateur de l'homéopathie ayant été le premier chercheur à avoir effectué une étude en simple aveugle à la fin du XVIII^e siècle. Aujourd'hui, l'étude de pharmaco-épidémiologie EPI 3 a évalué un traitement pharmaceutique dans sa durée et sous tous ses aspects, pendant un an (2009), sur des milliers de patients. Cette étude d'une ampleur inégalée a bénéficié d'un comité scientifique constitué de personnalités de premier plan, faisant de leur indépendance une condition *sine qua non* de la réalisation de ce travail. L'étude comportait une cohorte portant sur le suivi des infections des voies aériennes supérieures. Les résultats montrent que les patients suivis par les médecins homéopathes ont pris moins d'antibiotiques et moins d'antipyrétiques que les autres.

Rencontre avec le Syndicat des Médecins Libéraux : deux membres du Bureau du SNMHF parmi les élus du SML

Les Drs Christine Bertin-Belot et Dominique Jeulin-Flamme, membres du bureau du SNMHF et ayant l'une et l'autre de nombreux autres engagements pour la défense de la profession, ont été élues au conseil d'administration du SML (Syndicat des médecins libéraux). L'une et l'autre entouraient le Dr Philippe Vermesch, président de ce syndicat, pour un échange avec les participants aux Assises.

Le SML plutôt que la CSMF, direz-vous en pensant aux adhérents du SNMHF membres de cette autre grande centrale ? C'est qu'aux Assises, le SNMHF préfère approfondir le dialogue avec chacun. Le Dr Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF, ayant participé il y a peu, c'était cette année au tour de son homologue, nouvellement élu.

Philippe Vermesch, stomatologue à Saint-Raphaël, a pleinement conscience de la spécificité des modes d'exercice particuliers (MEP) : « *L'homéopathie et les autres MEP devraient détenir un numéro spécifique dans les services des caisses, afin d'être mieux identifiés, qu'on connaisse mieux les médecins exclusivement homéopathes et ceux qui la prescrivent occasionnellement.* » Un point de vue que partage Christine Bertin-Belot : « *L'identification est indispensable. Seuls les homéopathes ne sont à ce jour pas identifiés. Tous sont classés parmi les omnipraticiens.* »

Le SML souhaite relancer la dynamique de l'Union MEP en son sein. Philippe Vermesch explique que ce pôle doit lancer la défense de ces spécificités, souvent méconnues des autres médecins. Dominique Jeulin-Flamme rappelle que l'union MEP a été créée pour qu'ensemble, les médecins pratiquant ces disciplines puissent partager leur dénominateur commun : « *Tout ce que nous avons obtenu dans ce cadre depuis 1999 est toujours en vigueur, comme la reconnaissance de la consultation complexe. Il faut le défendre au service de tous les médecins, pas seulement des homéopathes. Le sens de l'Union MEP est de défendre collectivement ce qui nous rassemble pour l'obtenir au bénéfice de tous.* »

Syndicat National des Médecins Homéopathes Français

79, rue de Tocqueville 75017 PARIS • Tél : 01.44.29.01.31 • Fax : 01.40.54.00.66

Courriel : snmhf@club-internet.fr

www.snmhf.net



[@medecins_homeo](https://twitter.com/medecins_homeo)



www.facebook.com/SNMHF